

Octobre Rose

Cette année, en collaboration avec la Ville de La Seyne sur Mer, notre course s'inscrit dans cette campagne annuelle d'information, de sensibilisation, de lutte contre le cancer du sein.

Un village de différents acteurs engagés sera installé dans l'enceinte des Chapiteaux de la Mer, en accès libre (port du masque obligatoire).

De plus, le CSMS section Athlétisme s'engage à reverser 1 euro par participant au Comité du Var de la Ligue Contre le Cancer.

POUR S'INSCRIRE AUX 10 KM DE TAMARIS

REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION DE LA COURSE

- **Par Internet** : <http://www.kms.fr> – Paiement sécurisé

- **Par courrier** :

Posté avant le 28 sept, chèque à l'ordre du CSMS Athlétisme

CSMS Athlétisme - Stade Scaglia - Ch de la Seyne à Bastian - 83500 La Seyne/mer

- **Magasins TERRE de RUNNING** : TOULON et LA GARDE

NOUVEAU:

**Si inscription faite avant le 21 septembre 2020,
votre dossard personnalisé à votre prénom !**

Les droits d'inscription sont fixés à :

- 15 € pour les inscriptions reçues avant le 1er octobre 2020

Dans la mesure du possible, merci d'éviter les inscriptions tardives.

- 20 € le samedi, à partir de 10h au local athlétisme, stade Scaglia, en fonction des dossards encore disponibles.

Paiement par **chèque** ou **espèces** accompagné **OBLIGATOIREMENT** :

- Pour les licenciés FFA : N° de licence (avec copie licence de la saison en cours)
- Pour les non-licenciés : d'un certificat médical (original ou copie conservé par l'organisateur) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition daté de moins de 1 an au jour de l'épreuve.
- De la présente Fiche d'inscription dûment complétée

FICHE D'INSCRIPTION A RENSEIGNER EN MAJUSCULES SVP

Les épingles pour les dossards ne sont pas fournies.

NOM -PRENOM :

ANNEE DE NAISSANCE :

N°LICENCE FFA OU DATE CERTIFICAT MEDICAL :

CLUB/EQUIPE/VILLE :

Le / / 2020

SIGNATURE DU COUREUR Obligatoire

REGLEMENT DES 10 KM DE TAMARIS

Les 10 Km de TAMARIS sont organisés par le CSMS - Section Athlétisme

Compétition de course à allure libre ouverte à tout athlète ayant au moins 16 ans dans le cours de l'année civile



MESURES SANITAIRES OBLIGATOIRES COVID 19

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

- DANS L'ENCEINTE DES CHAPITEAUX DE LA MER
 - AU DEPART DE LA COURSE
- DES LE PASSAGE DE LA LIGNE D'ARRIVEE

RAVITAILLEMENTS

AUCUN RAVITAILLEMENT LE JOUR DE LA COURSE, IL VOUS EN SERA FOURNI UN LORS DU RETRAIT DE VOTRE DOSSARD.

Obligation pour inscription des athlètes :

Chaque athlète devra fournir, en plus de la fiche ci-joint (conservé par l'organisateur) :

– **Pour les licenciés FFA** (Copie de la licence de la saison en cours) : son numéro de licence FFA (licences Encadrement et Running athlé santé non admis).

– **Pour les autres** (non licenciés et autres fédérations) : Un certificat médical (ou sa copie) indiquant "la non contre indication de la pratique de la course à pieds en compétition" datant de moins d'un an

Il est conseillé aux non-licenciés d'être assurés personnellement en Individuelle-Accident

Dossards, Tee-Shirts, ravitaillements

Modalités de retrait, **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE** :

Soit **samedi 3 octobre** de 10h à 18h, local athlétisme stade Scaglia (fond du stade)

Soit **dimanche 4 octobre** de 7h30 à 8h30 dans l'espace des Chapiteaux de la Mer aux Sablettes, au stand du CSMS.

Classement et Récompenses

Il sera établi un classement « scratch » hommes et femmes.

A partir de 10h30, après publication des résultats, uniquement les trois premiers du "scratch" H & F seront récompensés sur le podium.

Assurances

L'organisateur contractera auprès de la compagnie d'assurance AIAC Courtages, une assurance couvrant la manifestation en :

- Responsabilité civile de l'organisateur.
- Responsabilité individuelle de chaque participant non licencié.
- Des membres de l'organisation non licenciés.

Autorisation préfectorale

La demande sera faite par l'organisateur dans les délais en vigueur auprès de la commission départementale des courses Running.

Services d'urgences

L'organisateur prendra contact avec les secouristes et un médecin pour assurer le service médical d'urgence.

Tous les résultats à consulter dès le lendemain sur le site Internet du CSMS :

<http://csms.athle.com>

10 KM DE TAMARIS

Date : Dimanche 4 Octobre 2020 - Départ à 9h15
Organisateur : CSMS Athlétisme
Distance : 10 Km Labellisé, mesuré aux normes FFA
Classification FFA : Qualificatif Championnat de France 2021
Championnats du Var 2020
Nombre de participants en 2019 : 698

PARCOURS :

- Profil parcours : plat, sans dénivelé
- Départ : Devant le chantier naval IMS
- Route de Saint-Mandrier
- Avenue Jean-Baptiste Mattei
- Corniche Georges Pompidou
- Corniche Michel Pacha
- Corniche Bonaparte
- Corniche Philippe Giovannini
- Demi-Tour devant l'Espace Grimaud
- Retour vers les Sablettes par la Corniche
- Avenue Jean-Baptiste Mattei (piste cyclable)
- Arrivée : Allée de la Petite Mer – Chapiteaux de la Mer

Partenaires institutionnels :

Mairie de La Seyne sur Mer, Département du Var et le Conseil Régional Région Sud-PACA.

Principaux partenaires :

TERRE de RUNNING, KMS

Dotation :

Coupes et médailles aux 3 premiers "Scratch" hommes et femmes

INITIATION A L'ATHLETISME A PARTIR DE 3 ANS

(masque obligatoire à partir de 11 ans)

Vous courez, nous nous occupons de vos enfants de 8h30 à 11h30.

Chapiteaux de la Mer, arrivée de la course.

Inscriptions gratuites lors du retrait du dossard, 2 enfants maximum
Dans la limite des places disponibles.



10 KM TAMARIS

QUALIFICATIF CHAMPIONNAT DE FRANCE **CSMS ATHLÉTISME**

DIM. 4 OCTOBRE 2020

DÉPART IMS LES SABLETTES 9H15/11H15
CHAMPIONNAT DU VAR 2020

NOUVEAU ! NOUS GARDONS VOS ENFANTS (À PARTIR DE 3 ANS)

DE 8H30 À 11H30. INSCRIPTION LORS DU RETRAIT DU DOSSARD, DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLE

INFOS & INSCRIPTIONS : www.csms.athle.com - csmsathle@gmail.com

**DÉPISTAGE
DESCANCERS**
Centre de coordination
SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

LE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN,
À PARTIR DE 50 ANS:
UNE MAMMOGRAPHIE
TOUS LES 2 ANS

1 EURO PAR PARTICIPANT
reversé au Comité du Var
de la Ligue Contre le Cancer

